

# **COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **26 septembre 2018**

Membres du Conseil Municipal présents : Gilles JOLAIN, Hervé MASSART, Thierry TESSIER, Catherine SINGER, Alain MAIGRET, Stéphane BEDELL, Geneviève BARBESANT, Thierry MANGEOT, Karine DARDAINE, Emilie RAULET.

Excusés : Christophe PELOT, Muriel GENIN, Sonia RUCHON, MIKULA Céline, Jean-Michel LHERMITE (procuration à Emilie RAULET)

Président: Gilles JOLAIN

Secrétaire : Thierry TESSIER

CONVOCACTION DU 21/09/2018

Convoqués : 15                      Présents : 10                      votants : 11

### **INFOS**

- ❖ Bilan social distribué
- ❖ Fête du paysage le 29 septembre de 14 à 18 heures à la salle OV
- ❖ RECENSEMENT 2018 . A titre indicatifs.. nous n'avons que les relevés faits à Onville.  
Nbr de logement : 212. Nombre d'habitants : 457 + les Iris 62 = 519.  
Logements occasionnels ou RS ou vacants : 30. Immeubles collectifs :6
- ❖ Travaux sur la signalisation sont en cours. Pas encore trouvé l'entreprise pour délimiter la partie piétonne des trottoirs. Mais on aura des pistes samedi lors de la fête du paysage
- ❖ Traitement toiture de l'église faite.

### **1. CCMM**

#### **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT)**

Cette commission a pour but de dire combien chaque commune doit payer après un transfert de compétences à la CC.

Le rapport de la CLECT du 6 septembre reprend les montants que les communes de l'ex Val de Moselle doivent payer + une somme forfaitaire de 2 000 € que VILECEY sur Trey doit acquitter suite des montants très importants au syndicat du Trey et une somme de 320 € à donner aux communes de Thiaucourt, Novéant sur Moselle et Onville pour mise à disposition des salles lors de conseils communautaires.

Le CM accepte et valide le rapport de la CLECT du 06 septembre 2018.

Pour            8                      Contre            1                      Abstention    2

#### **NOUVELLES COMPETENCES    PLUI**

Lors du conseil Co d'hier, la CCMM a décidé de prendre une nouvelle compétence : Le PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La CCMM se propose de mettre en place un PLUI sur tout le territoire en assumant seul les frais.

Le Maire de chaque commune reste toujours maître des permis de construire

Les communes touchent toujours les différentes primes liées à l'urbanisme.

Le droit de préemption serait partagé entre CC et Mairie.

La CCMM serait divisée en plusieurs secteurs

Delib. La commune d'Onville accepte la proposition de la CCMM d'organiser un PLUI sur le territoire de la CCMM.

Le CM décide de transférer la compétence aménagement de l'espace Plan local d'urbanisme à la CCMM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

De valider la chare dfe gouvernance

De prendre en charge l'intégrité du coût de l'élaboration et de la mise en œuvre du PLUI sur le budget de la CCMM

D'impacter la poursuite des démarches engagées par les communes avant la 1<sup>er</sup> janvier 2019 à hauteur de 50% pour les communes concernées dans le cadre du versement d'un fonds de concours

Pour 8 Contre 2 Abstention 1

D'autres prises de compétences sont à l'étude :

L'eau et ou assainissement selon la loi, cette compétence entrera en vigueur pour les CC au plus tard en 2026..

Les voies communales. Pour réduire l'impact financier il serait proposé de ne prendre que les routes communales reliant deux communes .

## **2. MODIFICATIONS BUDGETAIRES BUDGET EAU**

Amortissements :

Erreur dans budget EAU sur article des frais dépenses amortissements (6811-042), il manque 2 589,66 €

Donc 3 étapes :

- 1) Le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle du budget commune vers budget eau de 2 600 €
- 2) Le Conseil Municipal accepte la décision modificative du budget commune du compte 022 (dépenses imprévues) vers compte 657364 (dépenses à caractère industriel et commercial) de 2 600 €
- 3) BUDGET EAU : + 2 600 € au compte 774 (subventions exceptionnelles). Pour équilibrer le budget, il faut ajouter + 2 600 € en dépenses au 6811 – 042 (dotation aux amortissements)  
Le Conseil Municipal accepte la décision modificative du compte 774 (subventions exceptionnelles) et du compte 6811-042 (dotation aux amortissements) de 2 600 € à chacun pour équilibrer la budget.

Pour 11 Contre Abstention

## **3. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

Le conseil municipal

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable  
DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération  
DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site  
[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Pour 11 Contre Abstention

#### **4. DELEGUE AUX LISTES ELECTORALES**

A partir du 1 janvier 2019, l'inscription sur les listes électorales évoluent. Désormais il y aura un Répertoire Electoral UNIQUE (REU) pour toutes les listes de France et chaque commune ira chercher sa liste sur ce fichier.. Cela devrait éviter les doublons et certaines erreurs.

Dès 2019 les électeurs auront le droit de s'inscrire quelque mois avant les élections. (exemple pour les élections européennes du 26 mai 2019 les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019).

Une des conséquences de cette réforme est la suppression de la commission des listes électorales. (aujourd'hui cette commission est composée du maire , de Mme MAIGRET et M. TONDON). Cette commission est remplacée par par une commission de contrôle composée d'un conseiller municipal, d'un délégué du Préfet et d'un délégué du tribunal de Grande instance.

Je vous propose donc d'inscrire Thierry TESSIER à ce poste.

Pour 10 Contre

Abstention 1

Fait et délibéré le 26 septembre 2018

Affiché le 27 septembre 2018

Le Maire

Gilles JOLAIN